Royaume du Maroc

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Performance Publique

Direction du Budget

المملكة المغربية

وزارة الاقتصاد والمالية والنجاعة العمومية

مديرية الميزانية

Rapport de Synthèse
Budget Etiqueté Climat

(Budgets pilotes)

Départements de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural, des Eaux et Forêts, de l'Equipement, de l'Eau, du Transport et de la Logistique



Budget de l'année 2026

Table des matières

Table des matières 2
Liste des figures 2
Liste des tableaux 2
Liste des acronymes 2
Introduction 3
1. Résultats du budget MDD 4
2. Résultats du budget d'investissement 5
3. Résultats du budget global MDD et investissement 6
Conclusion 8
Références et sources de calcul 9

Liste des figures

Figure 1 : Répartition du budget MDD par classe d'étiquetage climatique 4
Figure 2 : Répartition du budget d'investissement par classe d'étiquetage climatique 5
Figure 3 : Répartition du budget global par classe d'étiquetage climatique 7

Liste des tableaux

Tableau 1: Répartition des crédits MDD par classe d'étiquetage climatique 4
Tableau 2 : Répartition des crédits d'investissement par classe d'étiquetage climatique 5
Tableau 3 : Répartition des crédits MDD et Investissement des trois Ministères pilotes (Budgets étiquetés) 6
Tableau 4 : Répartition du budget MDD et Investissement par classe d'étiquetage climatique 6

Liste des acronymes

DB	Direction du Budget
DH	Dirham marocain
GTI	Groupe de Travail Interministériel
MAPMDREF	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
MDD	Matériel et Dépenses Diverses
MDH	Millions de dirhams
MEE	Ministère de l'Équipement et de l'Eau
MMDH	Milliards de dirhams
MTL	Ministère du Transport et de la Logistique
ONCF	Office national des Chemins de Fer
ORMVA	Office Régional de Mise en Valeur Agricole

Introduction

Le présent rapport rassemble les résultats de l'étiquetage climatique des budgets 2026 des trois Ministères pilotes, à savoir : le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime et de la Souveraineté Alimentaire (MAPMSA), le Ministère du Transport et de la Logistique (MTL) et le Ministère de l'Équipement, de l'Eau et des Forêts (MEEF).

La circulaire n° 6/2026 de Monsieur le Chef du Gouvernement, signée le 23 avril 2026, et son guide méthodologique de l'étiquetage climatique du budget, constituent le cadre de lancement du dispositif et de sa mise en œuvre au niveau des Ministères pilotes [1].

L'étiquetage identifie et classe les crédits programmés selon leur incidence attendue sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux effets du changement climatique. Il vise à rendre les allocations budgétaires plus lisibles, à suivre l'effort public lié au climat et à éclairer les arbitrages de programmation en cohérence avec les engagements nationaux. Il ne mesure ni l'exécution des crédits, ni les émissions effectivement évitées, ni les résultats d'adaptation obtenus.

Le Guide méthodologique distingue six classes d'étiquetage climatique : « **Très favorable** », « **Favorable** », « **Défavorable** », « **Neutralisée** », « **Neutre** » et « **Indéfinie** ». Les dépenses neutres présentent une incidence jugée négligeable ou nulle ; les dépenses indéfinies ne peuvent être appréciées avec les connaissances ou informations disponibles. La classe neutralisée résulte de la combinaison pondérée d'effets de signes opposés sur les deux axes ; elle ne signifie pas une compensation physique des émissions.

Le périmètre d'étiquetage couvre le budget de fonctionnement - Matériel et Dépenses Diverses (MDD) - et le budget d'investissement de l'exercice 2026. Les dépenses de personnel sont hors champ, y compris lorsqu'elles sont comprises dans les subventions versées aux organismes sous tutelle ; elles doivent alors être identifiées et exclues de l'assiette étiquetée. La présente synthèse reprend les classifications climatiques des dépenses retenues dans les trois rapports sectoriels réalisés au titre de 2026 [2–4].

Dans ce document, le « budget global » désigne la somme des crédits du MDD et d'investissement retenus dans ce périmètre, et non la totalité des crédits du budget général de chaque Ministère. Le travail d'analyse a porté sur les morasses des Ministères pilotes cités dans la circulaire susmentionnée telles qu'adoptées dans le cadre de la Loi de Finances 2026. Ainsi, l'exercice d'étiquetage climatique a porté sur la pertinence climatique attendue des crédits inscrits dans le Budget Général des Ministères pilotes (***MAPMDRE, MEE et MTL***) tels qu'ils existaient avant la nomination du nouveau Gouvernement du 16/10/2026.

Aussi, les résultats du présent exercice pilote d'étiquetage budgétaire climat, notamment l'analyse des dépenses budgétaires, leur classification selon le Guide Méthodologique d'Étiquetage Climatique du Budget ainsi que les interprétations et appréciations qui en découlent, relèvent de la responsabilité des experts mobilisés dans ce cadre.

1. Résultats du budget MDD

Les crédits MDD étiquetés totalisent 3 011,58 MDH. Ils sont majoritairement neutres (67,1 %), tandis que les classes Très favorable et Favorable représentent ensemble 851,13 MDH, soit 28,3 %. Les dépenses défavorables atteignent 111,56 MDH (3,7 %) et les dépenses indéfinies 28,85 MDH (1,0 %).

Tableau 1: Répartition des crédits MDD par classe d'étiquetage climatique

Classes	Budget étiqueté (en MDH)			Total
	MAPMDREF	MTL	MEE	
Très favorable	69,90	22,80	5,73	98,42
Favorable	744,11	0,81	7,79	752,71
Défavorable	79,82	7,17	24,58	111,56
Neutralisée	0,13	0,00	0,00	0,13
Neutre	1 310,59	70,58	638,75	2 019,92
Indéfinie	23,10	4,70	1,05	28,85
Total étiqueté	**2 227,64**	**106,05**	**677,89**	**3 011,58**

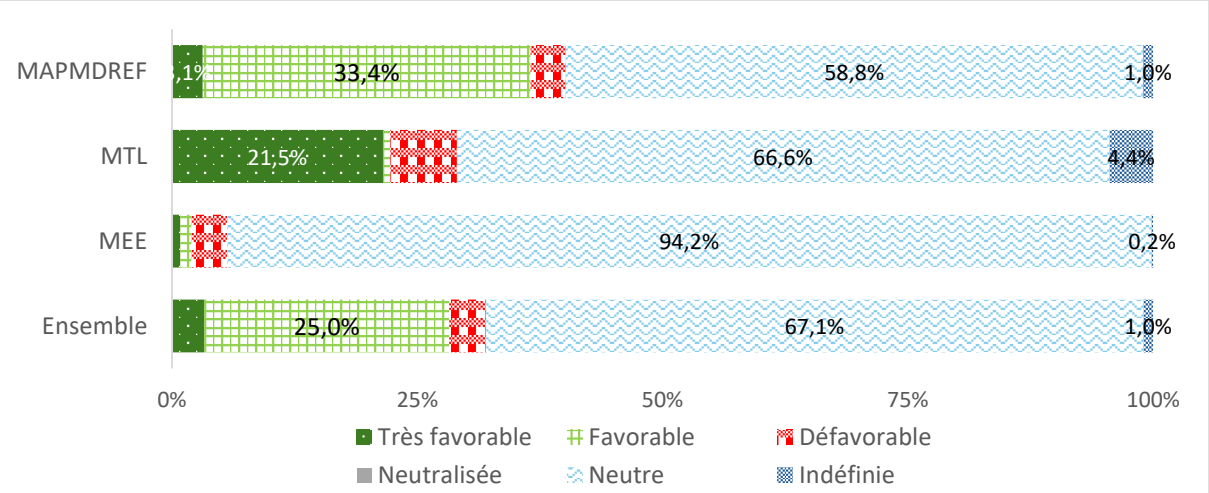


Figure 1 : Répartition du budget MDD par classe d'étiquetage climatique

Au MAPMDREF, 36,5 % des 2 227,64 MDH étiquetés sont très favorables ou favorables. Le fonctionnement des filières agricoles, la formation et la recherche, ainsi que le développement rural portent l'essentiel de cette contribution. Les crédits neutres représentent 58,8 % et les crédits défavorables 3,6 %. Les subventions sont appréciées à partir des activités financées, notamment pour les organismes sous tutelle [2].

Au MTL, 23,61 MDH sont très favorables ou favorables, soit 22,3 % du MDD étiqueté. Cette catégorie inclut des assistances techniques et des études dont l'étude multimodale du corridor Nador-Nador West Med, rattachée à l'objectif 58 de la SNDD 2030, ainsi qu'une assistance à la digitalisation visant notamment à réduire les déplacements et les supports papier. Les dépenses neutres restent majoritaires (66,6 %) ; les dépenses défavorables représentent 6,7 %, notamment en lien avec les carburants et les déplacements [3].

Au MEE, les dépenses neutres atteignent 94,2 % des 677,89 MDH analysés, en raison du poids du fonctionnement administratif et des subventions de fonctionnement retenues dans cette classe. Les crédits très favorables ou favorables représentent 13,52 MDH (2,0 %),

notamment pour la météorologie et certaines activités de gestion de l'eau. Les dépenses défavorables atteignent 24,58 MDH (3,6 %) [4].

2. Résultats du budget d'investissement

Le budget d'investissement étiqueté atteint 35 088,52 MDH, soit 92,1 % du périmètre consolidé. Les classes Très favorable et Favorable regroupent 27 182,98 MDH (77,5 %). Les dépenses neutres représentent 16,3 %, les dépenses neutralisées 5,9 %, les dépenses défavorables 0,2 % et les dépenses indéfinies 0,1 %.

Tableau 2 : Répartition des crédits d'investissement par classe d'étiquetage climatique

Classes	Budget étiqueté (en MDH)			Total
	MAPMDREF	MTL	MEE	
Très favorable	4 406,81	1 173,70	11 355,94	16 936,45
Favorable	5 361,10	518,07	4 367,36	10 246,53
Défavorable	55,10	6,00	10,00	71,10
Neutralisée	68,95	0,00	2 004,43	2 073,38
Neutre	5 086,13	54,30	579,41	5 719,84
Indéfinie	40,22	0,00	1,00	41,22
Total étiqueté	**15 018,31**	**1 752,07**	**18 318,14**	**35 088,52**

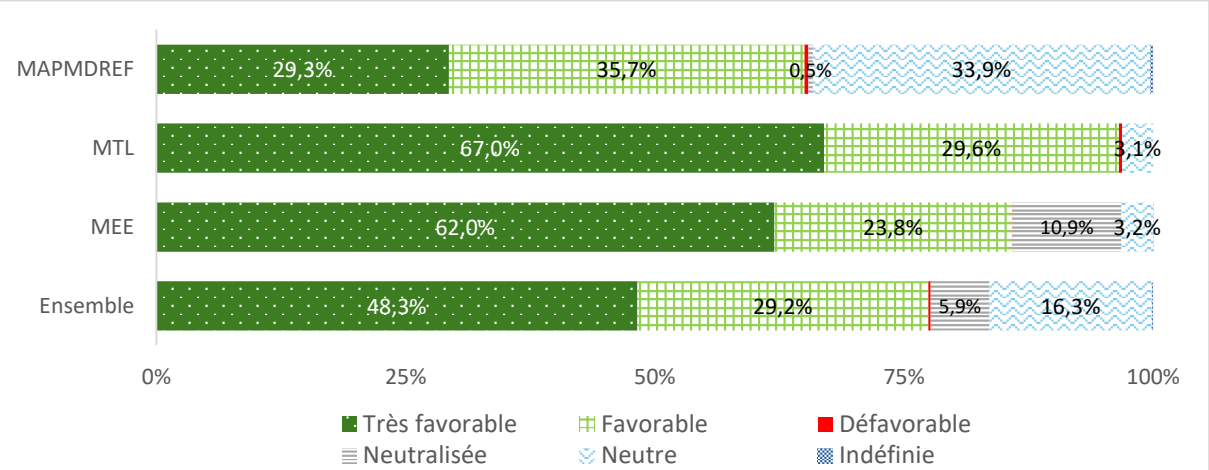


Figure 2 : Répartition du budget d'investissement par classe d'étiquetage climatique

Au MAPMDREF, 9 767,91 MDH sont très favorables ou favorables, soit 65,0 % de l'investissement. Les programmes P415 et P418 concentrent 81,2 % de l'enveloppe et portent les principaux investissements agricoles et hydro-agricoles. Les crédits neutres atteignent 33,9 %, notamment du fait de la ventilation des subventions aux ORMVA. Dans la pêche, le P424 compte 15,3 % de crédits positifs et le P425 43,3 %, ces derniers liés principalement à la sécurité maritime [2].

Au MTL, les crédits très favorables ou favorables atteignent 1 691,77 MDH, soit 96,6 % de l'investissement étiqueté. Ils sont principalement liés aux versements ferroviaires à l'ONCF, aux zones logistiques et à la plateforme de Zenata, selon les classements du rapport sectoriel. Les 6,00 MDH défavorables concernent le programme Aviation civile [3].

Au MEE, les crédits très favorables ou favorables atteignent 15 723,30 MDH (85,8 %). Le programme Eau domine, avec 11 055,65 MDH très favorables, notamment pour les ouvrages

hydrauliques et la sécurité hydrique. La météorologie et la protection du littoral contribuent également à l'adaptation. Les crédits neutralisés atteignent 2 004,43 MDH (10,9 %), principalement pour les travaux routiers combinant des effets opposés sur les deux axes [4].

3. Résultats du budget global MDD et investissement

Le budget global du MDD et d'investissement retenus dans ce périmètre se présente comme suit :

Tableau 3 : Répartition des crédits MDD et Investissement des trois Ministères pilotes (Budgets étiquetés)

Ministères	Budget étiqueté (en MDH)		Total
	MDD	Investissement	
MAPMDREF	2 227,64	15 018,31	17 245,95
MTL	106,05	1 752,07	1 858,12
MEE	677,89	18 318,14	18 996,03
Total	**3 011,58**	**35 088,52**	**38 100,10**

Sur ce périmètre consolidé de 38,10 MMDH, les crédits classés « Très favorables » ou « Favorables » atteignent 28,03 MMDH, soit 73,6 %.

L'agrégation des deux composantes fait apparaître 17 034,87 MDH très favorables et 10 999,23 MDH favorables. Leur somme, 28 034,11 MDH, représente 73,6 % des 38 100,10 MDH étiquetés.

Tableau 4 : Répartition du budget MDD et Investissement par classe d'étiquetage climatique

Classes	Budget étiqueté (en MDH)			Total
	MAPMDREF	MTL	MEE	
Très favorable	4 476,71	1 196,50	11 361,67	17 034,87
Favorable	6 105,21	518,88	4 375,15	10 999,23
Défavorable	134,91	13,16	34,58	182,66
Neutralisée	69,08	0,00	2 004,43	2 073,51
Neutre	6 396,71	124,88	1 218,16	7 739,76
Indéfinie	63,32	4,70	2,05	70,07
Total étiqueté	**17 245,95**	**1 858,12**	**18 996,03**	**38 100,10**

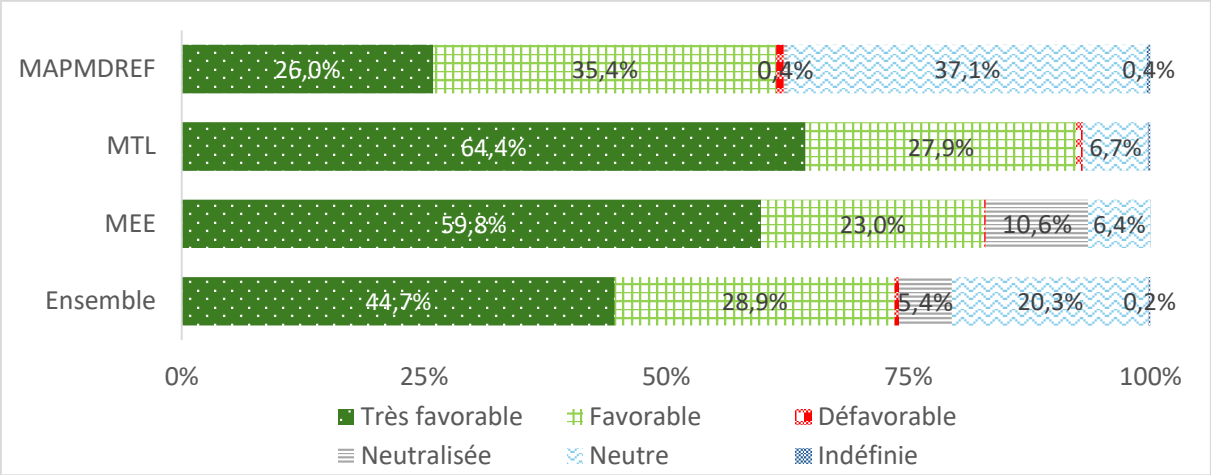


Figure 3 : Répartition du budget global par classe d'étiquetage climatique

Le MAPMDREF présente 61,4 % de crédits très favorables ou favorables, pour 10 581,92 MDH. Les programmes P415 et P418 représentent 77,1 % de son budget étiqueté. Au MTL, la part correspondante atteint 92,3 %, pour 1715,37 MDH, sous l'effet du poids des investissements ferroviaires et logistiques. Au MEE, elle atteint 82,8 %, pour 15 736,81 MDH, principalement en lien avec les investissements d'adaptation du secteur de l'eau [2–4].

Les crédits neutres totalisent 7 739,76 MDH (soit 20,3 % du total des budgets des trois ministères pilotes). Les dépenses neutralisées atteignent 2073,51 MDH (soit 5,4 % du budget pilote consolidé), dont 96,7 % relèvent du MEE. Les dépenses défavorables s'élèvent à 182,66 MDH (0,5 %) et les dépenses indéfinies à 70,07 MDH (0,2 %). Ces dernières restent distinctes des dépenses exclues du périmètre : elles sont bien comprises dans le total étiqueté.

Les profils sont complémentaires : l'adaptation prédomine au MAPMDREF et au MEE, tandis que l'atténuation structure les résultats du MTL. Les différences de parts favorables ne constituent pas un classement de la performance climatique des Ministères.

Conclusion

L'exercice 2026 fournit une première lecture consolidée des crédits MDD et Investissement des trois Ministères pilotes au regard des objectifs climatiques. Sur un montant total 38,10 MMDH étiquetés, 28,03 MMDH, soit 73,6%, sont classés Très favorables ou Favorables. L'investissement concentre 97,0 % de ces crédits, tandis que le MDD présente un profil majoritairement neutre. Les stratégies relatives à l'eau, à l'agriculture, au développement rural, au ferroviaire et à la logistique expliquent les principaux résultats.

Ces montants reflètent une orientation climatique des Ministères pilotes. Leur lecture doit préserver la distinction entre les classes et tenir compte des effets négatifs ou positif éventuellement intégrés à des dépenses neutralisées. La neutralité d'une dépense ne remet pas en cause son utilité publique, tandis que son classement favorable ne garantit pas, à lui seul, un résultat climatique réalisé.

Les enseignements tirés de cet exercice affirment la nécessité de l'analyse contextualisée des dépenses afin de fiabiliser l'étiquetage climatique, à travers l'examen des dépenses programmées au lieu d'une simple interprétation des lignes budgétaires. D'où l'importance des travaux d'analyse menés avec l'appui des experts climatologues.

Dans cette perspective, le deuxième exercice pilote, prévue en 2027, devra permettre de consolider davantage le dispositif selon une approche d'amélioration continue, en vue de renforcer la qualité de l'étiquetage avant sa généralisation.

Références et sources de calcul

[1] Circulaire de Monsieur le Chef du Gouvernement, n° 6/2026 du 23 avril 2026.

[2] Rapport étiquetage Exercice 2026 – MAPMDREF – VF

[3] Rapport étiquetage Exercice 2026 – MTL – VF

[4] Rapport étiquetage Exercice 2026 – MEE – VF